



Conseil Municipal
Procès-Verbal
Séance du 08 décembre 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique BUCCI ALBERTO, Maire en exercice,

PRÉSENTS : Dominique BUCCI ALBERTO, Jean-Pierre CLAEYMAN, Sylvain DAO-LÉNA, Françoise PAQUET, Mickaël BUCCI, Jean-Émile MOUTTE, Fabrice KOWALCZYK, Joseph Ernest CHARLET, Yoann QUEVAL

REPRÉSENTÉS : Philippe GOSSART représenté par Dominique BUCCI ALBERTO, Michel GRASSI représenté par Fabrice KOWALCZYK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mickaël BUCCI

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2021

Vote : 11 pour

Désignation du secrétaire de séance : Mickaël Bucci

Comptabilité/Finances

✚ Convention d'accord commercial espace ludique d'Aiguilles hiver 2021/2022

Madame le Maire rappelle que toute personne ayant un forfait de ski alpin journée, semaine, ou saison, bénéficie de la gratuité de l'entrée de la patinoire (hors location de patins). En compensation la régie des stations du Queyras reverse à la mairie la somme de 8 000 €.

Le conseil syndical votera cette délibération lors de sa séance du 17 décembre 2021.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'accord commercial espace ludique hiver 2021/2022.

Vote : 11 pour

✚ Tarifs secours sur pistes

Il est rappelé que le Maire est responsable des secours sur sa commune. La gestion de ces derniers est confiée à la régie des stations du Queyras.

Les tarifs votés permettent aux communes de refacturer aux victimes les frais de secours. Madame le Maire donne lecture des tarifs : ambulances, interventions sur les domaines alpins et fond, hélicoptère (57€ la minute).

Autorisation à Madame le Maire à signer l'ensemble des conventions, arrêtés notamment avec la régie des stations du Queyras, le SDIS, hélicoptères de France etc...

Vote : 11 pour

Tarifs de location de mobil-homes et yourtes

Comme indiqué dans la délégation de service public du camping le Gouret, la commune doit voter les tarifs .

Lecture des différents tarifs à la semaine, nuitées pour les mobilhomes 4 personnes, les yourtes familiales et les yourtes de type dortoir 8 personnes

MOBIL-HOME 4 PERSONNES		
Periode	Durée du séjour	Tarif
Basse saison	semaine	320,00 €
Pleine saison (juillet /août)	semaine	490,00 €
Mois de juin et septembre	nuitée	60,00 €
Mois de juin et septembre	nuit supplémentaire	45,00 €
YOURTE FAMILIALE		
Periode	Durée du séjour	Tarif
Baisse saison	semaine	350,00 €
Pleine saison (juillet /août)	semaine	510,00 €
Pleine saison (juillet /août)	Nuitée 1 ou 2 personnes	78,00 €
	Nuitée 3 personnes	90,00 €
	Nuitée 4 personnes	100,00 €
	Nuitée 5 personnes	110,00 €
Baisse saison	Nuitée 1 ou 2 personnes	65,00 €
	Nuitée 3 personnes	75,00 €
	Nuitée 4 personnes	85,00 €
	Nuitée 5 personnes	95,00 €

YOURTE DORTOIR 8 PLACES		
Période	Durée du séjour	Tarif
Baisse saison	semaine	450,00 €
Pleine saison (juillet /août)	semaine	650,00 €
Pleine saison (juillet /août)/ Mois de juin septembre	Nuitée adulte	21,00 €
	Nuitée enfant jusqu'à 12 ans	21,00 €

Vote : 11 pour

✚ Tarifs camping le Gouret

Madame le Maire donne lecture des tarifs.

Catégorie	Tarif (T.V.A à 10 % comprise)
Nuit adulte	6.50 €
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit
Enfant de 3 à 12 ans	4.40 €
Voiture	3.00 €
Moto /Quad	2.50 €
Remorque	2.00 €
Animaux/ nuit	1.60 €
Animaux (Cheval, Ane)	2.00 €
Douche non campeur	2.50 €
Branchement électrique 10 ampères	4.50€
Caution pour le Branchement électrique	80.00 €
Emplacement Camping-car ou véhicule aménagé une ou deux nuits	4.60 €
Garage mort « Haute saison» (juillet / août)	5.00 €
Garage mort « Basse saison» (juin /septembre)	3,50 €
Vidange camping car	5.00 €

TARIFS GROUPES DE PLUS DE 10 PERSONNES

Catégorie	Tarifs (TVA à 10 % comprise)
Par personne et par nuit douche chaude gratuite	5.80 €
Enfant jusqu'à 12 ans	4.00 €
Emplacement Voiture	3.00 €
Emplacement Tente réfectoire (gratuité pour une personne de l'encadrement par groupe de 10 personnes).	8.20 €
Branchement électrique 10 ampères	4.50 €
Caution pour le Branchement électrique	80.00 €

Vote 11 pour

✚ Participation financière de l'Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras aux travaux réalisés au sein de la crèche halte-garderie

Chaque année, des travaux sont réalisés au sein des locaux de la crèche.

Ces opérations ont pour objectif d'améliorer d'une part, les conditions de travail du personnel de cette structure et d'autre part, l'accueil des enfants de 0 à 6 ans.

Les travaux réalisés en 2021 ont permis le réaménagement du sas d'entrée de la Crèche, l'achat de mobilier ainsi que l'acquisition de matériel informatique améliorant ainsi la fonctionnalité des lieux.

Au vu des dépenses réalisées, l'Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras a décidé de participer financièrement à ces travaux à hauteur de 1 928.85 €.

Autorisation à Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire et à émettre un titre de 1 928.85 € à ladite association.

Vote : 11 pour

Personnel

✚ Convention de mise à disposition de personnel commune d'Aiguilles / Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

Rappel des faits : un de nos agents va être à la retraite très prochainement.

La commune a trouvé une personne qui pourrait travailler 2.5 jours par semaine avec cet agent avant son départ.

Cette personne travaille actuellement pour la communauté de commune du Guillestrois et du Queyras.

En accord avec la communauté de communes, cet agent pourrait être mis à disposition de la commune d'Aiguilles 2.5 jours par semaine dans un premier temps

Cette mise à disposition permettra le tuilage avec l'agent partant à la retraite et ce nouvel agent.

Autorisation à signer la convention de mise à disposition de personnel.

Vote : 11 pour

Madame le Maire informe ensuite le conseil municipal que la Commune d'Aiguilles devra instaurer les astreintes pour les agents du service technique pendant la saison hivernale .

La commune d'Aiguilles est à ce jour une des seules communes du Queyras à ne pas avoir mis en place ce dispositif .

Ce sujet sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal

✚ Convention de mise à disposition de personnel commune d'Aiguilles / Régie syndicale des stations du Queyras pour la saison 2021/2022

Pour le fonctionnement de l'espace ludique, la commune d'Aiguilles mettra à disposition de la régie du personnel 6 jours par semaine pendant les vacances scolaires et le mercredi, samedi, Dimanche, hors vacances scolaires.

Un état des heures sera réalisé en fin de saison et il y a une refacturation des frais de personnel à la régie.

Autorisation à signer la convention de mise à disposition de personnel.

Vote : 11 pour

✚ Convention de mise à disposition de personnel Régie syndicale des stations du Queyras / commune d'Aiguilles pour la saison 2021/2022

La régie syndicale des stations du Queyras mettra à disposition de la commune d'Aiguilles du personnel 1 jour par semaine (sur le jour de congé de l'agent de la mairie)

Un état des heures sera réalisé en fin de saison et il y a une refacturation des frais de personnel à la commune (cela viendra en déduction de ce que doit la régie).

Autorisation à signer la convention de mise à disposition de personnel.

Vote : 11 pour

Madame le Maire indique ensuite qu'un de nos agents souhaiterait revenir (cela pourrait être le renfort pour les vacances de février).

Elle parle ensuite des congés du personnel technique pendant les vacances de Noël : un des agents sera en congés 15 jours, sauf s'il neige il reviendra travailler.

Projets

✚ Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022

Madame le Maire rappelle la rencontre avec Madame la Sous-Préfète, rencontre durant laquelle le problème du mur de soutènement situé à l'arrière du centre technique avait été évoqué.

Elle donne lecture de l'estimatif de l'architecte en charge de ce dossier : 104 630 €.

Elle propose de déposer une demande subvention au titre de la DETR 2022, ce dossier doit être déposé avant le 31 décembre 2021 (maximum 40 %).

Autorisation à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022.

Vote : 11 pour

✚ Demande de subvention pour la chaudière bois -Résidence le Grand Laus

La commune envisage de changer la chaudière du bâtiment le Grand Laus

Elle a obtenu à ce jour un financement de 30 % pour cette opération (DSIL 2020 : 72 000,00€).

L'estimation pour ce projet est de 240 000 € mais ce chiffre va être actualisé par le maître d'œuvre le cabinet Coste.

La commune est fortement encouragée pour effectuer ces travaux.

Devant la charge financière restante il est proposé de déposer une demande de subvention au titre du dispositif OCRE (Objectif Chaleur Renouvelable).

Sur une opération à 240 000 € on pourrait obtenir environ 61 000 €.

En parallèle, il est soulevé le problème de l'eau chaude (même si on faisait les travaux quand le chauffage ne fonctionne pas).

Proposition de commencer les travaux en 2022 et finir en 2023.

Quand il y aura une intervention de Charvet il faudra prévenir Monsieur Queval.

Il est précisé que dans le marché il est prévu le changement des robinets thermostatiques.

Autorisation à Madame le Maire de déposer une demande complémentaire de subvention.

Vote : 11 pour

✚ Demande de subvention pour la réfection de la toiture de la chapelle œcuménique

Des devis ont été demandés, pour procéder à la réfection de la toiture de la chapelle œcuménique.

Au vu du montant des travaux s'élevant 28 652,00 €, il est proposé de déposer un dossier au titre du FRAT – DE 1250 Habitants afin d'obtenir une subvention de 12 000€ (montant plafonné).

Autorisation à Madame le Maire à déposer le dossier de subvention au titre du Frat -1250 Habitants.

Vote : 11 pour

✚ Convention portant mise en place d'un renforcement saisonnier de sapeurs-pompiers volontaires sur la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

Emploi d'une personne par la commune d'Aiguilles qui vient en renfort comme pompier volontaire sur le Queyras sur le centre de secours et d'incendie d'Aiguilles.
Les frais liés à ce renfort pompier seront refacturés à toutes les communes du Queyras sauf Ceillac.

Il est précisé que la communauté de communes versera à Aiguilles la somme de 6 000 € qui viendra en déduction de la somme demandée aux communes.

Autorisation à Madame le Maire de signer la convention entre la commune d'Aiguilles, le SDIS et la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.

Vote : 11 pour

⚡ Convention de partenariat pour l'utilisation de l'espace entraînement DVA entre la Régie Syndicale des Stations du Queyras et la Commune d'Aiguilles

Il s'agit d'une convention pour l'utilisation de l'espace entraînement DVA entre la régie et la commune d'Aiguilles.

La commune a un itinéraire de randonnée .

Il faut continuer à faire vivre cet espace

Explication du fonctionnement de cet équipement.

Il faut que les personnes soient encadrées par un pisteur.

Autorisation à Madame le Maire de signer la convention avec la régie.

Vote : 11 pour

⚡ Décision Modificative N°4 - Budget général Crédits supplémentaires en section de fonctionnement

Compte de dépenses						
Sens	Section	Chap	Art	OP	Nature	Montant
D	F	65	6531		Indemnités	1 000,00 €
Total						1 000,00 €
Comptes de Recettes						
Sens	Section	Chap	Art	OP	Nature	Montant
R	F	70	7022		Coupes de bois	1 000,00 €
Total						1 000,00 €

Vote : 11 pour

⚡ Refacturation au conseil départemental des frais liés à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans le cadre du chantier du Pas de l'Ours

Madame le Maire rappelle les faits.

Une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été lancée par la commune , dans le cadre du chantier du Pas de l'Ours.

Il avait été convenu avec le département, que les frais liés à cette opération lui seraient refacturés.

Madame le Maire donne lecture des différents frais :

Frais insertion publicité dans des journaux d'annonces légales : 4 092.03 €
Frais du cabinet d'étude Alpicité : 3 000.00 €
Honoraires du commissaire enquêteur : 3 161.80 €

Soit un total de 10 253.83 €

A ce montant de 10 253.83 €, il convient de soustraire la somme de 1 290.00 €, attribuée à la commune d'Aiguilles au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D) .

Autorisation à Madame le Maire à refacturer l'ensemble de ces frais d'un montant de 8 963.83 € et à signer l'ensemble des documents se référant à ce dossier (convention notamment).

Vote : 11 pour

✚ Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications

Explication de ce point par monsieur Claezman.

Le Syne 05 s'est rendu compte que les redevances d'occupation du domaine public étaient souvent sous-estimées par les opérateurs.

Le Syne 05 analyse les données récoltées si la commune a été lésée, elle prendra 25 % des sommes récupérées et si elle ne voit rien d'anormal rien ne sera facturé à la commune .

Lecture des tarifs du domaine public.

Deux délibérations à prendre une première pour les opérateurs qui ne déclarent rien et occupent de manière irrégulière le Domaine Public et une deuxième pour les opérateurs qui n'ont pas relevé les bons mètres.

Vote : 11 pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

